



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/CBW-NBSAP/WA/2/1/Add.1
2 mai 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL POUR L’AFRIQUE DE L’OUEST SUR L’ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dakar (Sénégal), 22–26 mai 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et à réexaminer, mettre à jour et réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9. La Conférence des Parties a également exhorté les Parties et les autres gouvernements à appuyer la mise à jour des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique comme instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l’aménagement du territoire.

2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également souligné la nécessité d’entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances, afin d’appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales, dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

3. En réponse à cette décision, le Secrétaire exécutif organise une série d’ateliers régionaux et sous-régionaux sur l’actualisation des stratégies et plans d’action nationaux en 2011 et 2012. Avec le soutien financier du Gouvernement japonais et en collaboration avec le Ministère de l’environnement du Gouvernement sénégalais, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique organise cet atelier du 22 au 26 mai 2011 à Dakar (Sénégal). Ces ateliers reposent sur une série d’ateliers régionaux et sous-régionaux consacrés au renforcement des capacités pour la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux qui ont été organisés en 2008 et 2009 et ce, en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8 afin de renforcer les capacités nationales de développement, de mise en œuvre, de révision et d’actualisation des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique ainsi que l’intégration des éléments de diversité biologique dans les secteurs pertinents et les stratégies intersectorielles.

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l’environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l’initiative du Secrétaire général en faveur d’une ONU sans carbone, le présent document a fait l’objet d’un tirage limité. Les délégués sont priés d’apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s’abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. Conformément à l’alinéa b) du paragraphe 7 de la décision X/31, qui prie le Secrétaire exécutif de fournir un appui technique additionnel sur des thèmes du programme de travail sur les aires protégées et en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine de l’Afrique de l’Ouest, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique organise également, en parallèle avec cet atelier sur les stratégies et plans d’action nationaux, un atelier sous-régional sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées).

5. Les paragraphes 11 et 12 de la décision X/31 : i) encourage les donateurs et les Parties à tenir des tables rondes de donateurs sous-régionales et nationales afin de soutenir la mobilisation de ressources financières fondée sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées; et ii) prie instamment les donateurs à soutenir ces besoins de financement en tenant compte de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide¹. En outre, l’alinéa a) du paragraphe 18 de la décision VIII/24 invite les Parties à organiser, de toute urgence, des tables rondes nationales et régionales sur le financement des aires protégées réunissant des donateurs et des gouvernements bénéficiaires, afin de réaliser le programme de travail sur les aires protégées. À cet égard, le 27 mai 2011, immédiatement après les ateliers sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique et sur le programme de travail sur les aires protégées, sept gouvernements ouest-africains (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone), en collaboration avec le PRCM et en partenariat avec l’Initiative LifeWeb de la Convention sur la diversité biologique, organisent une table ronde d’une journée sur le financement afin de mobiliser et d’aider à coordonner le financement de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées dans la sous-région.

6. Le présent document traite de l’ordre du jour de l’atelier régional pour l’Afrique de l’Ouest sur l’actualisation des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique ainsi que de la table ronde sur le financement de l’Initiative LifeWeb/PRCM de la Convention sur la diversité biologique pour l’Afrique de l’Ouest. *Un ordre du jour et un ordre du jour annoté distincts sont en cours de diffusion pour l’atelier consacré au programme de travail sur les aires protégées.*

7. Les objectifs spécifiques de l’atelier régional sur l’actualisation et la révision des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique sont les suivants :

a) faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris en aidant les Parties à élaborer des objectifs nationaux en matière de diversité biologique dans le cadre des objectifs d’Aichi pour la diversité biologique;

b) aider les Parties à réexaminer, mettre à jour, réviser et mettre en œuvre leur stratégie et plan d’action national pour la diversité biologique, compte tenu de la manière dont ils peuvent servir d’outil efficace pour l’intégration de la diversité biologique dans les politiques nationales élargies;

c) sensibiliser pour stimuler l’adoption de mesures précoce en vue de la mise en œuvre d’autres résultats d’Aichi-Nagoya, en particulier le Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) aider les pays à faire usage de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) et de l’étude Economie des écosystèmes et biodiversité (TEEB), et à demander comment ces conclusions pourraient être intégrées dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique actualisés et révisés;

e) créer des possibilités d’apprentissage actives et des échanges de personne à personne à l’intention des correspondants nationaux et des personnes chargées de mettre en œuvre et de réviser les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique;

¹ [http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_3236398_35401554_1_1_1,00.html](http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_3236398_35401554_1_1_1,1,00.html)

f) étudier la possibilité et l'utilité d'une coopération Sud-Sud afin de renforcer la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

8. Les objectifs spécifiques de la table ronde sur le financement sont les suivants :

a) formuler une vision nationale claire des priorités dans le domaine des aires protégées et de leur contribution au développement (conformément au premier principe de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide);

b) aligner les priorités des donateurs sur celles des récipiendaires (conformément au deuxième principe de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide);

c) offrir des possibilités de coordination et de financement de contrepartie avec d'autres (conformément au troisième principe de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide concernant l'harmonisation et la coordination des donateurs);

d) promouvoir l'efficacité de la mise en oeuvre (conformément aux quatrième et cinquième de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide concernant les résultats et la responsabilité).

9. L'atelier traitera également de quelques-uns des besoins de renforcement des capacités recensés par la Convention sur la diversité biologique et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

10. Suite à l'accord conclu par les chefs et représentants de cinq conventions internationales sur la diversité biologique (CDB, CMS, CITES, Convention de Ramsar, CPM) et d'importantes organisations de conservation sur une approche commune pour résoudre la crise de la diversité biologique, sur la base du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en tant que cadre faîtier pour tous les accords multilatéraux sur l'environnement, l'atelier offrira également l'occasion de promouvoir les synergies entre ces accords et de traduire les points qu'ont en commun les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

11. Au nombre des résultats escomptés de l'atelier figurent les suivants :

a) adoption d'ici à 2012 d'objectifs nationaux conformes au Plan stratégique;

b) nouvelle génération de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et révisés, adoptés en tant qu'instruments de politique générale et pleinement intégrés d'ici à 2014 dans les processus de planification nationaux;

c) entrée en vigueur précoce du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) mise en oeuvre efficace d'autres décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties, en particulier de celles en rapport avec la promotion des conclusions de la TEEB et les mesures d'incitation à effet positif pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; et

e) partage effectif des savoirs, pratiques et technologies à l'appui de l'application de la Convention.

12. Les pays ci-après sont invités à participer à l'atelier : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

13. Participeront à l'atelier des fonctionnaires et des experts de chacun des pays de la région qui sont chargés de l'élaboration, de l'actualisation et/ou de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies de développement et les processus de planification nationaux. Comme indiqué dans la

notification envoyée pour cet atelier, les participants désignés “devront être en mesure de transformer les capacités acquises en mesures concrètes à l’appui de la mise en oeuvre nationale”.

14. Le Secrétariat diffuse à l’intention des participants une note d’information contenant des détails des dispositions logistiques qui ont été prises, y compris sur les voyages, les formalités de visa, l’hébergement et d’autres questions relatives à l’atelier. Cette note est disponible à l’adresse suivante : www.cbd.int/nbsap/ateliers2/wafr.shtml². La langue de l’atelier sera l’anglais avec interprétation simultanée en français.

15. Les participants sont priés d’apporter à l’atelier, sur papier et en format électronique, des copies du quatrième rapport national de leur pays ainsi que de la stratégie et du plan d’action nationaux pour la diversité biologiques. Ils sont également priés de remettre au Secrétariat (*secretariat@cbd.int*) tous les documents utiles (dossiers électroniques et adresses Web par exemple) établis par leur pays en rapport avec la stratégie et le plan d’action nationaux pour la diversité biologique et leur mise en oeuvre. Ces documents pourraient inclure des informations sur les outils et principes directeurs de la mise en oeuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, des analyses ou rapports d’activité générés au niveau national sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique à des fins de suivi et d’évaluation, des stratégies de communication, des études de cas expliquant comment la diversité biologique a été intégrée dans des secteurs économiques et des stratégies nationales pour le développement durable, l’éradiation de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que des stratégies pour combattre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes. Nous ferons usage de ces exemples et expériences nationaux d’un bout à l’autre de l’atelier et nous incorporerons les informations fournies dans le mécanisme du Centre d’échange de la Convention.

16. L’inscription des participants commencera sur place à 8h30 le dimanche 22 mai 2011.

POINT 1. OUVERTURE DE L’ATELIER

17. L’atelier sera ouvert conjointement avec celui qui est consacré au programme de travail sur les aires protégées. Un représentant du gouvernement hôte ouvrira la réunion à 9 heures le lundi 23 mai 2011. Un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prononcera également une allocution d’ouverture.

18. Une fois que les participants se seront à tour de rôle présentés, un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique leur donnera un aperçu des objectifs et résultats escomptés de l’atelier.

19. L’ordre du jour provisoire de l’atelier qui a été établi par le Secrétaire exécutif est disponible dans le document UNEP/CBD/CBW-NBSAP/WA/2/1 à l’annexe I duquel figure l’organisation proposée de l’atelier.

20. L’atelier mettra l’accent sur les échanges et un apprentissage actif. Par conséquent, son format comportera un mélange d’exposés accompagnés d’une foire aux questions et réponses, des discussions en groupes de travail restreints et des séances interactives pour présenter des outils et des modules de formation pertinents. Une visite d’étude sur le terrain sera organisée le 22 mai 2011 pour illustrer l’intégration de la diversité biologique. En outre, les participants et les membres du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique se verront offrir la possibilité d’échanger des vues face à face.

21. On trouvera à l’annexe II une liste des documents officiels de l’atelier ainsi qu’une liste des documents d’information, des documents de base, des décisions pertinentes de la Conférence des Parties, des modules de formation de la Convention sur la diversité biologique et d’autres matériels.

² Cliquer **Meeting Documents**, le symbole **Other**, et sélectionner “Information for Participants”.

POINT 2. EXAMEN DES CONCLUSIONS DE LA TROISIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET APERÇU DES RESULTATS D'AICHI-NAGOYA

22. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties a adopté un total de 47 décisions dont trois ont permis l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la Stratégie pour la mobilisation de ressources. En outre, à leur cinquième réunion, les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ont adopté un plan stratégique pour le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera :

- a) le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en particulier les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages;
- c) le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation;
- d) les principales conclusions de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; et
- e) la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

24. Les participants seront invités à faire part de leurs réactions initiales sur les plans destinés à mettre en œuvre ces importants résultats.

25. Après une séance de questions et réponses, les participants examineront les mesures à prendre sans tarder pour assurer le suivi des résultats d'Aichi-Nagoya, l'accent devant être mis en particulier sur les deux éléments suivants :

- a) l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation; et
- b) le lancement du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris l'application des ressources disponibles du Fonds pour l'environnement mondial à l'intention des pays remplissant les conditions requises.

POINT 3. EXAMEN ET ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : LEÇONS APPRISES ET PROCHAINES ÉTAPES

26. Dans le paragraphe 10 a) ii) de la décision VIII/8, la Conférence des Parties a décidé de faire un examen approfondi de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique, examen axé sur les plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et leur actualisation, et la mesure dans laquelle les questions touchant la diversité biologique sont intégrées efficacement aux secteurs pertinents et ont été rationalisées efficacement conformément aux dispositions de l'article 6 b) de la Convention. Le Secrétariat a organisé en 2008 et 2009 une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux afin de contribuer à cet examen. L'examen des buts 2 et 3 du Plan stratégique 2002-2010 a été présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties qui a adopté dans sa décision IX/8 des orientations pour l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

27. Étant entendu qu'un examen des leçons et des expériences du passé sera appelé à faire prendre de futures actions, le Secrétariat présentera :

a) les conclusions de la première série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique (un total de 12 ont eu lieu de 2008 à 2009);

b) les orientations à suivre pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion; et

c) la série de modules de formation élaborés par le Secrétariat, la priorité étant dans un premier temps accordée aux modules 2 et 3.

28. Les pays seront invités à présenter leurs examens nationaux de la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que leurs plans pour les prochaines étapes.

29. Les participants seront invités à faire un exercice d'évaluation rapide qui leur permettrait de déterminer rapidement l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de recenser les lacunes potentielles et les stratégies à suivre pour avancer

POINT 4. ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DANS LE CADRE DES OBJECTIFS D'AICHI-NAGOYA RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIologIQUE

30. Tout en adoptant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties n'en a pas moins exhorté les Parties et autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple. Les Parties ont également été priées de faire rapport à la onzième réunion de la Conférence des Parties sur leurs objectifs nationaux adoptés conformément aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fera d'emblée une analyse des objectifs nationaux au delà de 2010 qui sont contenus dans les quatrièmes rapports nationaux. Il présentera un guide du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ainsi qu'un module de formation sur l'élaboration d'objectifs nationaux pour la mise en oeuvre de ce plan et l'application de la Convention (Module 4).

32. Les pays de la région qui ont élaboré des objectifs nationaux en matière de diversité biologique seront invités à les partager avec d'autres participants.

33. Pour mieux apprendre, les participants oeuvreront en groupes dans le cadre desquels ils se livreront à des évaluations diagnostiques des contributions potentielles à la réalisation des buts et objectifs stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ensuite, ils seront invités à proposer des exemples d'objectifs nationaux potentiels et à justifier de tels objectifs.

34. Ce point de l'ordre du jour sera examiné avec les points 5, 6 et 7, étudiant les objectifs du Plan stratégique but pas but (voir à l'annexe I intitulée 'Organisation proposée des travaux').

POINT 5. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIologIQUE DANS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION PERTINENTS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LOCALE

35. L'importance de l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les processus de planification nationaux et locaux est mise en relief dans l'article 6 b) de la Convention ainsi que dans de nombreuses décisions de la Conférence des Parties, y compris à sa huitième réunion lorsque, dans l'examen des incidences des conclusions de l'Evaluation des écosystèmes en début du Millénaire, les Parties et autres gouvernements ont été exhorté à promouvoir un dialogue entre différents secteurs, afin d'intégrer la diversité biologique aux niveaux national et régional, notamment, le cas échéant, par le biais des processus de la Convention, et à traiter les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, entre autres, les échanges internationaux, les finances, l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les industries extractives, l'énergie et la pêche. Cela a été repris dans les

orientations pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion. À sa dixième réunion, dans sa décision sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties a préconisé l'adoption des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comme instruments de politique générale.

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants entendront plusieurs exposés sur les processus et outils d'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification nationaux et locaux, y compris les évaluations environnementales stratégiques, les paysages et la planification spatiale. Un représentant du Secrétariat présentera également un module de formation sur l'intégration de la diversité biologique (Module 3).

37. Quelques pays seront invités à partager leurs réussites ou dossiers concernant l'intégration de la diversité biologique dans diverses stratégies sectorielles et intersectorielles pertinentes, y compris des stratégies pour la réduction de la pauvreté, la réalisation des OMD et le développement durable ainsi que ceux concernant les processus de planification locaux.

38. Un représentant du Secrétariat présentera les principales conclusions de l'étude 'L'économie des services écosystémiques et la biodiversité (TEEB)' et il fera un exposé sur la manière d'utiliser l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques comme un outil d'intégration.

39. Les participants débattront en groupes les moyens d'intégrer la diversité biologique dans les processus de planification locaux et nationaux, y compris les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

40. Une excursion sera organisée le 22 mai 2011 par le Gouvernement du Sénégal en collaboration les partenaires du PRCM. Elle consistera en des visites d'organismes locaux et de sites portant sur des questions concernant l'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification.

POINT 6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

41. Lors de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des buts 2 et 3 du Plan stratégique 2002-2010, la plupart des Parties ont qualifié la pénurie de ressources financières, techniques et humaines de principal obstacle à surmonter sur le chemin de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de l'application de la Convention. D'après les orientations relatives aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptées à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, les Parties devraient élaborer un plan pour mobiliser des ressources financières nationales, régionales et internationales à l'appui d'activités prioritaires, compte tenu des sources de financement existantes et nouvelles, pendant le processus de révision et d'actualisation de ces plans et stratégies. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision X/3, a adopté la Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention. Dans cette même décision, elle a rappelé que l'application nationale de la stratégie de mobilisation des ressources devrait prévoir, si nécessaire, la conception et la diffusion d'une stratégie de mobilisation des ressources propre à chaque pays, avec la participation des principales parties prenantes dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Elle y a également souligné l'importance de mobiliser les ressources nécessaires pour intégrer la diversité biologique dans les stratégies nationales pour un développement durable et les stratégies de réduction de la pauvreté afin de mieux intégrer la diversité biologique dans les processus nationaux, régionaux et locaux de prise de décisions.

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants feront une évaluation préliminaire des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les coûts de la prise en compte de questions additionnelles dans une

stratégie et un plan d'action nationaux. Les participants auront en plénière un débat afin de recenser les possibilités de financement qu'offrent plusieurs sources, y compris des mécanismes de financement innovateurs. Ils débattront par ailleurs en plénière les incitations à effet pervers pour la diversité biologique ainsi que les incitations à effet positif et les déficits de financement de la diversité biologique.

43. Enfin, les participants travailleront en groupes pour analyser les besoins de financement potentiels des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET COMMUNICATION STRATÉGIQUE

44. La participation des parties prenantes est cruciale pour que les parties prenantes concernées aient la possession des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et pour qu'elles prennent volontairement des mesures leur permettant de réaliser les buts et objectifs qui y sont identifiés. À cette fin, la communication stratégique de ces stratégies et plans d'action en vue de les faire mieux accepter et posséder par les parties prenantes concernées est très importante pour leur révision et leur mise en oeuvre. La Conférence des Parties a, dans nombre de ses décisions, en particulier la décision IX/8, a encouragé les Parties et les gouvernements à faire participer les communautés autochtones et locales, tous les secteurs et parties prenantes concernés, y compris les représentants de la société et de l'économie, qui ont un impact marqué sur la diversité biologique et ses services écosystémiques connexes ou en tirent parti.

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Secrétariat introduira les modules 5 et 7 et les participants entendront des exposés sur la manière de faire participer les parties prenantes concernées au processus de révision, d'actualisation et de mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les participants effectueront également des exercices en groupe sur ce sujet, identifiant les moyens de faire participer les parties prenantes concernées et de communiquer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, notamment en promouvant la Journée internationale de la diversité biologique et la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

POINT 8. COOPÉRATION SUD-SUD : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LA RÉGION

46. La plupart des pays signalent qu'ils n'ont pas en matière de ressources humaines les capacités suffisantes pour appliquer la Convention et que le personnel compétent n'a souvent qu'un accès limité aux informations requises comme aux moyens de les analyser. Dans le même temps, la première série d'ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2008-2009) et les quatrièmes rapports nationaux ont révélé qu'il y a dans la réalité une abondance d'informations, de compétences et d'expériences dans les Parties à la Convention et les organisations partenaires. L'enjeu est de maîtriser ces connaissances à l'appui de l'application de la Convention. Cela exige le renforcement aux niveaux national, régional et mondial du mécanisme du Centre d'échange, lui permettant de faciliter la coopération scientifique et technique, de mettre en place un réseau de connaissances sur la diversité biologique et de promouvoir le transfert de technologie et la coopération comme le prévoit l'article 18 de la Convention.

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les institutions concernées, y compris les centres régionaux et/ou nationaux d'excellence, feront part de leurs expériences à l'appui de la coopération scientifique et technique dans la région. Quelques pays feront part de leurs expériences nationales dans ce domaine, en particulier sur la manière d'utiliser à cette fin des mécanismes de centres d'échange nationaux et régionaux. Les bureaux régionaux du PNUD et du PNUE, les bureaux régionaux de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et d'autres ONG internationales et centres nationaux et régionaux d'excellence feront part de leurs approches et pratiques en matière de promotion de la coopération scientifique et technique dans la région et les sous-régions. Les participants examineront les moyens de promouvoir la

coopération scientifique et technique à divers niveaux afin de faciliter la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 9. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ATELIER

48. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants débattront les mesures suivantes à prendre pour réviser la stratégie et le plan d'action national pour la diversité biologique, y compris les plans, les activités et les calendriers appropriés.

49. Les participants examineront également tous les points et toutes les recommandations qui ont émané des débats en plénière et en groupe et, s'il y a lieu, adopteront les conclusions de l'atelier.

50. Avant la clôture de l'atelier, les participants seront invités à débattre les résultats de l'atelier en fonction des attentes qu'ils avaient exprimées au début de l'atelier. Ils seront également priés de remplir sans révéler leur nom un formulaire d'évaluation. Le retour d'information servira en effet à améliorer la planification et l'organisation de futurs ateliers.

POINT 10. CLÔTURE DE L'ATELIER

51. La clôture de l'atelier, conjointement avec celle de l'atelier sur le programme de travail sur les aires protégées est prévue à 17 heures le jeudi 26 mai 2011. Se tiendra le lendemain la table ronde sur le financement des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest.

TABLE RONDE SUR LE FINANCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

52. La première table ronde sur le financement des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest aura lieu le 27 mai 2011, après les ateliers consacrés aux stratégies et plans d'action nationaux et au programme de travail sur les aires protégées. Elle s'inscrit dans le cadre des paragraphes 11 et 12 de la décision X/31 de la Convention sur la diversité biologique qui encourage les donateurs et les Parties à tenir des tables rondes de donateurs afin de soutenir la mobilisation de ressources financières sur la base des priorités nationales pour les systèmes d'aires protégées, en collaboration avec l'Initiative *LifeWeb* de la Convention sur la diversité biologique. À cette table ronde prendront part des partenaires internationaux en matière de coopération ainsi que des représentants du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone, qui participent activement au financement et à la gestion des systèmes d'aires protégées dans le cadre d'un dialogue sur les priorités financières et les possibilités de collaboration. Les priorités reposeront sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que sur les plans d'action pour le programme de travail sur les aires protégées. La table ronde s'appuiera sur les déclarations faites à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique par les ministres ouest-africains de l'environnement et d'autres fonctionnaires d'Etat de rang supérieur sur l'adoption de mesures pour faire face aux défis communs que pose la gestion de leurs ressources côtières et marine ainsi que sur les invitations adressées à la communauté internationale pour qu'elle se joigne à ces efforts. Elle est financée par le Programme de conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest et par l'Initiative *LifeWeb* de la Convention sur la diversité biologique.

*Annexe I***ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX : VUE D'ENSEMBLE**

	Dimanche 22 mai	Lundi 23 mai	Mardi 24 mai	Mercredi 25 mai	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai
8h30- 10 heures	Visite d'étude sur le terrain (démonstration de l'intégration de la diversité biologique dans la planification des sols)	Allocutions d'ouverture Présentation des participants Résultats escomptés de l'atelier Aperçu des buts de l'atelier	Intégration de la diversité biologique et établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But C – Objectifs 11 à 13 et But D – Objectifs 14 à 16)	Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (But C – Objectifs 11 à 13 et But D – Objectifs 14 à 16)	Participation des parties prenantes et communication stratégique Élaboration et exécution de programmes CEPA efficaces en tant que partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique	Allocution de bienvenue et discours d'ouverture
10h30 - 12h30	<i>et</i> Discussions face à face avec les participants sur leurs stratégies et plans d'action ainsi que sur leurs processus de fixation d'objectifs	Exposé sur les conclusions de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et les résultats de Nagoya Plan stratégique; Protocole de Nagoya; Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur Priorité aux actions précoce Questions et réponses	Intégration de la diversité biologique dans les processus de planification L'économie des écosystèmes et de la biodiversité Exemples de la région Exercices en groupe	Amélioration du statut de la diversité biologique et des avantages pour tous de la diversité biologique et des services écosystémiques Expérience pertinente Exercices en groupe et retour d'information Exercices en groupe et retour d'information	Faire participer les parties prenantes à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Exercices en groupe et retour d'information	Vue d'ensemble des progrès, défis, engagements et priorités concernant le financement des aires protégées au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée, en Guinée Bissau, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone

/...

	Dimanche 22 mai	Lundi 23 mai	Mardi 24 mai	Mercredi 25 mai	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai
13h30-15 heures		<p>Examen et actualisation des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique – leçons apprises et étapes suivantes</p> <p>Introduction aux conseils de la CdP 9, aux modules de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et à l'examen de l'UNU</p> <p>Questions et réponses</p>	<p>Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</p> <p>(But B – Objectifs 5 à 10)</p> <p>Atténuation des pressions sur la diversité biologique et promotion de l'utilisation durable : combattre les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique</p> <p>Expérience nationale et régionale pertinente</p>	<p>Établissement d'objectifs nationaux et régionaux dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</p> <p>(But E – Objectifs 17 à 20)</p> <p>Mobilisation de ressources pour la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique : mécanismes de financement</p> <p>Accès aux ressources du FEM pour l'élaboration de stratégies et plans d'action pour la diversité biologique</p>	<p>La feuille de route pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : activités post-atelier à l'échelle nationale à entreprendre dans la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</p> <p>Exercices en groupe : élaboration de projets de canevas de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</p> <p>Débat en plénière</p>	<p>Table ronde d'exposés, engagements et observations de partenaires pour la coopération internationale</p> <p>Conclusions, étapes suivantes et allocution de clôture</p> <p>Conférence de presse</p>
15h30-17heures		<p>Établissement d'objectifs dans le cadre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique</p> <p>Établissement d'objectifs nationaux en prenant l'objectif 11 en exemple</p> <p>Exercices en groupe et retour d'information</p> <p>Questions et réponses</p>	<p>Exercices en groupe et retour d'information</p>	<p>Renforcement de la coopération scientifique et technique dans la région</p>	<p>Synthèse et conclusions de l'atelier</p> <p>Clôture de l'atelier</p>	<p>Réception</p>

/...

*Annexe II***LISTE DES DOCUMENTS**

Numéro du document	Titre du document
UNEP/CBD/CBW-NBSAP/WA/2/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/CBW-NBSAP/WA/2/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
Documents d'information et documents de base (disponibles antérieurement)	
UNEP/CBD/WG-RI/2/2	Vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des buts 2 et 3 du Plan stratégique, axée sur la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la disponibilité des ressources financières
UNEP/CBD/WG-RI/2/2/Add.1	Synthèse et analyse des obstacles à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, enseignements tirés de la révision, efficacité des instruments politiques priorités stratégiques aux fins d'action.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/2	Regional preparatory meetings on implementing national biodiversity strategies and action plans and mainstreaming biodiversity.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/9	National Biodiversity Strategies and Action Plans: A Meta-Analysis of Earlier Review.
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/10	Review of National Biodiversity Strategies and Action Plans, Biodiversity Mainstreaming and Implementation of the Convention: A Bibliography.
UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1	Application de la Convention et de son plan stratégique
UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/7	National Biodiversity Targets for 2010 and beyond 2010.
UNEP/CBD/SBSTTA/14/8	Troisième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique : conséquences pour la mise en œuvre de la convention dans l'avenir
UNEP/CBD/COP/10/INF/2	Updated analysis of the fourth national reports.
UNEP/CBD/COP/10/INF/11	Assessment of National Biodiversity Strategies and Action Plans.
UNEP/CBD/COP/10/INF/15	Innovative Financial Mechanisms.

UNEP/CBD/COP/10/8	Application de la convention, mise en oeuvre du plan stratégique et progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique
UNEP/CBD/COP/10/INF/23/24/25	TEEB for Business/Policy Makers/Local and Regional Policy Makers.
Décision VIII/8	Application de la Convention et de son Plan stratégique
Décision VIII/9	Implications des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
Décision IX/8	Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique
Décision X/2	Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique
Décision X/3	Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention
Décision X/8	Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique
Décision X/4	Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique : répercussions sur l'application de la Convention dans l'avenir
Décision X/5	Application de la Convention et du Plan stratégique

Modules de formation de la CDB :

1. Une introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2010)
2. Comment préparer et mettre à jour une stratégie et un plan d'action national pour la diversité biologique (2010)
3. Intégration de la biodiversité dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels (2010)
4. Mise en place des objectifs nationaux sur la biodiversité en utilisant le cadre de travail de la CDB pour les objectifs 2010
5. Engagement de toutes les parties prenantes dans l'élaboration, la mise à jour et la mise en oeuvre des SPANB
6. Obtention d'un soutien politique pour les SPANB et financement de leur mise en oeuvre
7. Stratégie de communication pour les SPANB

Autres ressources :

Rapports des deux premiers ateliers régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique

Guide du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

Brochure : "Action pour la diversité biologique : Vers une société en harmonie avec la nature"

Brochure : "Intégration de la diversité biologique : ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique"